

Président
Didier PILLON
Vice-Présidente
Victoria BRITO
Directeur artistique
Emmanuel HOCDE
Trésorier
Alban GRASSIN

Secrétaire Michel PLANTE

Site internet – Expression minimale des besoins

(proposition, à discuter ensemble)

Rappel des exigences principales : le site doit être le plus simple possible, avec la possibilité d'évoluer avec les contributions des adhérents ; il devra être mis en place très rapidement, pour accompagner la campagne d'adhésion ; hébergé par le site paroissial, en conservant un accès par l'adresse historique (https://www.apoclem.fr/).

1. Image de présentation



Compléter avec les mentions légales principales, et la date de la version du site.



2. Présentation

Police de caractères standard, taille unique pour le texte

Enrichissements possibles, avec modération

3. Navigation

Menu toujours visible et accessible, de préférence au-dessus de l'image de présentation.

Items à présenter :

- Accueil : présentation de l'Association, de ses buts, de son bureau ...
- Actualités : fil d'info sur les actualités de l'Association
- Documents : documents publics pouvant être téléchargés (bulletin d'adhésion/don, flyers des concerts, etc.)
- Historique des instruments : éléments sur les différents orgues qui se sont succédé à la tribune de la cathédrale, composition technique de l'instrument actuel (illustré par des photographies)
- Historique des organistes : éléments sur les organistes de la cathédrale (avec photographies)
- Album photographique : autres photographies (en particulier lors des concerts)
- Archives : documents photographiques que l'on n'a pas pu intégrer dans les deux menus historiques
- Dons : inutile, ne sera pas conservé
- Liens : liens vers des sites « amis »
- Membres : zone réservée aux adhérents et responsables de l'Association
- A propos/Contact : lien (par messagerie ?) vers l'adresse "Communication APOCLEM"
 <u>communication.apoclem@gmail.com</u> ainsi que rappel des mentions légales (propriétaire, webmaster, etc.)

4. Accueil

(en partant des textes ci-dessous)

L'APOCLEM a pour objet la promotion des orgues de la Cathédrale de LAVAL par l'organisation d'activités culturelles, concerts, récitals d'orgue, stages, master classes, enregistrements, etc. Elle œuvre aussi pour promouvoir les œuvres et la musique du chanoine Auguste FAUCHARD, ainsi que les orgues des autres paroisses de la ville de LAVAL et de la MAYENNE, en fédérant les autres associations des Amis de l'Orgue en MAYENNE.



L'année 2024 a été une année de renouveau pour notre Association. En effet, après la disparition brutale du Président en exercice, nous avons tous travaillé pour remettre l'Association « en ordre de marche » :

- nouvelle AG extraordinaire pour modifier les statuts,
- AG ordinaire pour les élections du CA puis du Bureau,
- reprise des comptes et négociation avec notre banque,
- projets d'activité 2024,
- réorganisation du site internet ...

Deux concerts d'orgue ont été donnés en mai dernier à la Cathédrale avec succès, avec deux organistes étrangers, et nous souhaitons proposer aux Lavallois un concert de Noël en cette fin d'année ... avec l'espoir que la Municipalité nous accorde une subvention complémentaire.

C'est pourquoi nous avons besoin de vous, adhérents et futurs adhérents, pour poursuivre et développer l'activité de notre Association.

De nombreux projets sont en route pour les prochains mois : « La Région Virtuose » en janvier, « Voix, Orgues et Trompette » en avril, Fête de la Musique en juin ...

Nous vous remercions de votre participation, et attendons le retour de vos bulletins d'adhésion (et de dons, déductibles jusqu'à 66% - un don de 100 € ne vous coûtera en réalité que 34 €) avant fin décembre, pour nous permettre d'organiser l'Assemblée générale en janvier 2025.

Didier PILLON, Président et Le Bureau de l'APOCLEM Octobre 2024

5. Actualités

(à faire vivre au fur et à mesure des actions de l'Association)

6. Documents

Documents téléchargeables par tous

7. Historique des instruments

(reprendre l'historique du site historique, compléter avec les éléments de l'inventaire des orgues français ou autres)

(en passant, il pourrait être intéressant de compléter la page très intéressante Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cath%C3%A9drale de la Sainte-Trinit%C3%A9 de Laval)



8. Historique des organistes

(reprendre l'historique du site historique, compléter avec d'autres éléments)

9. Album photographie

(à voir avec Raoul, en fonction des historiques qu'il a pu garder)

10. Archives

(à voir avec Raoul, en fonction des historiques qu'il a pu garder)

11. Liens

Amis de l'orgue de Saint Vénérand Amis de l'orgue d'Avesnières Site Orgues en Pays de la Loire Inventaire des orgues français etc.

12. Membres

(à prévoir dans une deuxième étape, non indispensable pour l'ouverture)

Accès sécurisé (aux adhérents, aux responsables)

Par identifiant (mail?) / authentifiant (mot de passe)

(il faut prévoir un accès administrateur pour la création d'un accès, sa modification ; et un accès utilisateur pour la modification de son authentifiant

Donne accès à l'ensemble des documents de l'association, en lecture pour tous, en lecture/écriture pour le gestionnaire/administrateur

(il faut définir l'organisation de l'arborescence de stockage des documents : statuts, relevés de décision des CA, autres ...)

13. A propos/Contact

Lien (par messagerie ?) vers l'adresse "Communication APOCLEM" communication.apoclem@gmail.com



Rappel sur les éléments à faire figurer sur le site :

Moyens de contact et identité de l'association et de l'hébergeur

L'association doit obligatoirement faire figurer sur son site internet, sur une page en accès libre, les renseignements suivants :

- Le nom de l'association, <u>l'adresse de son siège social</u> et son numéro de téléphone.
- Le nom du directeur de la publication ou de son co-directeur.

A noter : dans une association, le directeur de la publication au sens de l'<u>article 93-2 de la loi sur la communication audiovisuelle</u> est son représentant légal, soit le président de l'association.

• La dénomination sociale, l'adresse et le numéro de téléphone du prestataire qui assure l'hébergement du site web associatif.

Régime des données personnelles collectées par l'éditeur du site web

Une association a vocation à s'adjoindre le concours de membres et de donateurs. Dans ce cadre, elle constitue, met à jour et exploite des fichiers au sens de la loi Informatique et Libertés. Dès lors, l'association doit obligatoirement communiquer à l'internaute les informations suivantes :

- Identité du responsable du fichier.
- Finalité du traitement et modalités d'utilisation location ou cession du fichier des adhérents.
- Droits d'accès, de rectification et de retrait de ses données personnelles ouverts à la personne ayant consenti à la collecte de ses données personnelles.

A noter : le <u>nouveau règlement général relatif à la protection des données</u> (RGPD) applicable au mois de mai 2018 remplace le droit de retrait par le droit à l'effacement et crée un droit à la portabilité.

Ces renseignements peuvent figurer sur la page des mentions légales du site internet de l'association.